



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-huit et le douze octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel,

Absents excusés : Monsieur AURRAN Robert représenté par M. IPPOLITO Philippe, Monsieur RALLON Daniel représenté par M. Roger MARIA.

Absents non excusés : Mesdames SAMPEDRO Nathalie, et SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric

Convocation du 5 octobre 2018

*Nb de membres : 12*

*Présents : 9*

*Votants : 9*

*Pour : 9*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération n° 2018\_34D : APS Cave Filippi – réhabilitation galerie d'art**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'Avant-Projet Sommaire de réhabilitation de la cave dite Filippi en galerie d'art.

Il présente à l'assemblée ce nouveau projet dont les travaux s'élèvent à 45 706.10 Euros H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de réhabilitation de la cave dite Filippi en galerie d'art pour un montant de 45 706.10 Euros H.T.,

SOLLICITE

- L'ETAT (DRAC) .....	10 853.05 €
- La Région (FRAT 2018 -1250) .....	12 000.00 €
- Le Département (30%) .....	13 711.83 €

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tous documents à cet effet.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture le  
Et publication ou notification du*



LE MAIRE  
Roger MARIA